

la base d'Air Canada de Winnipeg à la Northwest Industries Limited. Je demandais notamment quelles mesures le gouvernement prendrait pour s'assurer que les employés touchés par cette initiative ne seraient pas mis à pied ou forcés d'accepter du travail à des salaires inférieurs. Je m'interromps, monsieur l'Orateur, car le ministre des Transports (M. Jamieson) vient justement d'arriver. Il sait sûrement de quoi je traite et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) peut se détendre. Le ministre des Transports d'alors m'avait répondu qu'il avait communiqué avec les dirigeants d'Air Canada à ce sujet, pour en obtenir des renseignements, mais que ces derniers s'occupaient de la grève qui sévissait alors. Je lui ai posé la question supplémentaire suivante:

• (10.00 p.m.)

Le ministre ne sait-il pas que j'ai demandé quelles mesures le gouvernement prenait? Ne peut-il pas répondre à cette question maintenant?

Le député de Trinity (M. Hellyer) a alors répondu:

Quand le gouvernement a donné cette directive à Air Canada, il a dit qu'il voulait que les employés soient traités équitablement.

Je suis revenu à la charge:

Le ministre ne sait-il pas que le gouvernement a non seulement signifié qu'il voulait qu'on les traite équitablement mais qu'il y veillerait? En l'occurrence, qu'a-t-on fait pour respecter cet engagement?

A ce moment-là, monsieur l'Orateur a dit que la question se transformait en débat et j'ai dit «Dix heures, monsieur l'Orateur» et je crois que quelqu'un a ajouté «Dites-lui son fait», mais on ne l'a pas consigné au hansard.

Je suis heureux de voir le nouveau ministre des Transports ici, ce soir. Je sais que la partie était déjà passablement engagée lorsqu'il est entré en fonction mais malgré cela, il est au courant de la situation concernant la base d'Air Canada à Winnipeg et du mécontentement qu'elle a suscité. Même parmi les députés ministériels, il y en a, comme le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler), qui ne sont toujours pas satisfaits du déménagement de la base de Winnipeg à Montréal. C'est d'un fait accompli qu'il nous faut traiter maintenant, mais il me semble que les employés ont le droit de s'attendre à ce que le gouvernement fasse honneur à ses engagements.

Ces engagements, si je les ai bien compris, prévoyaient que les salaires ne seraient pas réduits, que les ouvriers ne perdraient pas leurs droits à la retraite et que le transfert ne

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

leur nuirait en rien en tant qu'employés. Mais il y a des doutes sérieux, à Winnipeg, à ce sujet. La Northwest Industries n'a fourni aucune assurance qu'elle accorderait à ces hommes les mêmes barèmes de traitement que leur accordait Air Canada. Il y avait le fait qu'en travaillant pour Air Canada, ils dépendaient de la juridiction ouvrière du gouvernement fédéral. Avec la Northwest Industries, ils dépendront de la juridiction provinciale. Or, il y a des doutes au sujet de leur régime de retraite et de tout le reste.

J'ai certainement épuisé mes sept minutes de parole pour décrire la situation au ministre, bien qu'il la connaisse certainement. Je tiens beaucoup plus à l'entendre qu'à parler moi-même, ce soir, à ce sujet. Que fait-il en tant que nouveau ministre des Transports pour s'assurer que les promesses faites à ces employés au sujet de ce transfert—ce sont les promesses du gouvernement et non pas d'Air Canada—sont effectivement tenues?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer par dire au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que je connais parfaitement sa sollicitude envers les ouvriers impliqués dans ce transfert de responsabilités à Winnipeg, et qu'en outre, je partage et j'approuve cette sollicitude. J'ai appris que des négociations débiteront le 10 juin entre Air Canada et l'organisation concernée qui est, je crois, l'Association internationale des machinistes, à l'égard de l'ensemble du problème et de l'incertitude qui existe dans cette région.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit ni, je crois, dans l'esprit du gouvernement, que ces ouvriers qui ont dû quitter leur domicile ou qui ont changé d'employeur involontairement ont droit à un traitement juste et raisonnable. Or, cela comprend les choses mentionnées par le député. Il s'agit maintenant de savoir si nous pouvons attendre le résultat des pourparlers et des négociations qui auront lieu entre Air Canada et les machinistes pour déterminer s'il en résultera ou non un accord à l'amiable et satisfaisant pour tous les intéressés.

D'après les renseignements que j'ai obtenus, il ne manque pas, tout d'abord, d'autres possibilités d'emploi. Il y a suffisamment de travail et le rythme d'expansion dans cette région et dans ce domaine est même suffisant pour subvenir aux besoins de tous ceux qui désirent rester à Winnipeg, comme le souhaitent beaucoup d'entre eux, au lieu d'accepter l'autre emploi qu'on leur offre.

En second lieu, Air Canada s'est engagé, sauf erreur, à fournir des emplois ailleurs à